

DM CONTRACTION N°2

Résumez ce texte en 65 à 75 mots.

Sont autorisées, et comptant pour un seul mot les abréviations suivantes : HAS, Anesm.

Le 8 Mars 2012 : Autisme : La Haute Autorité de Santé fait machine arrière.

La Haute Autorité de Santé (HAS) a finalement décidé de ne pas interdire définitivement l'utilisation de la psychanalyse et du packing dans la prise en charge des enfants et adolescents atteints d'autisme ou d'autres troubles envahissants du développement (TED). Contrairement à ce que certains médias prédisaient il y a quelques semaines, révélant en avant première quelques passages des recommandations alors en cours de finalisation, la version définitive du texte, élaboré par la HAS et l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Anesm), la psychanalyse est classée dans les interventions non consensuelles et non pas dans celles non recommandées. Ainsi, concernant la psychanalyse, "l'absence de données sur leur efficacité et la divergence des avis exprimés ne permettent pas de conclure à la pertinence des interventions fondées sur les approches psychanalytiques et la psychothérapie institutionnelle" expliquent les experts de l'HAS, dans le texte publié le 8 mars. Ils encouragent cependant le développement de la recherche clinique sur ce sujet.

Pour le packing, cette technique qui consiste à entourer l'enfant de linges humides pour en accompagner le retrait, le champ d'utilisation reste très étroit, mais les portes ne sont pas définitivement fermées : "En l'absence de données relatives à son efficacité ou à sa sécurité, du fait des questions éthiques soulevées par cette pratique et de l'indécision des experts en raison d'une extrême divergence de leurs avis, il n'est pas possible de conclure à la pertinence d'éventuelles indications des enveloppements corporels humides (dits packing), même restreintes à un recours ultime et exceptionnel. En dehors de protocoles de recherche autorisés respectant la totalité des conditions définies par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP), la HAS et l'Anesm sont formellement opposées à l'utilisation de cette pratique".

S'agit-il d'un rétropédalage suite à des pressions corporatiste ? Le député du Pas-de Calais Daniel Fasquelle, président du groupe parlementaire sur l'autisme dénonce "les nombreuses pressions ayant pesé sur l'institution". "L'absence de données sur leur efficacité, à la différence des méthodes éducatives et comportementales, aurait dû les faire figurer dans les pratiques non recommandées, au même titre que les régimes sans gluten, certains sédatifs et d'autres méthodes n'ayant pas fait la preuve scientifique de leur utilité" affirme D. Fasquelle. Les auteurs de ces recommandations ont tenu à souligner, quant à eux, la complexité et la sensibilité du sujet.

L'enfant et sa famille au cœur du projet d'intervention

Les recommandations dans leur ensemble ont pour objectif surtout de resituer l'enfant et sa famille au cœur de la prise en charge, en respectant sa singularité, et en élaborant conjointement avec les parents le projet d'interventions. Le texte vise aussi à favoriser un diagnostic et une évaluation précoce des troubles qui tiendra compte de l'ensemble des "domaines de vie de l'enfant" : domaines de la communication et du langage, des interactions sociales, des émotions et du comportement, domaines cognitif, sensoriel et moteur, somatique, ainsi que l'autonomie dans les activités quotidiennes et les apprentissages, notamment scolaires et préprofessionnels. Cette évaluation devra être effectuée régulièrement au minimum une fois par an.

Les experts soulignent que "des interventions globales et coordonnées sont recommandées particulièrement si elles sont débutées avant 4 ans et dans les 3 mois suivant le diagnostic. Les interventions seront fondées sur une approche éducative, comportementale et développementale qu'il y ait ou non retard mental associé. Les familles et les enfants pourront par exemple adopter, avec l'ensemble des professionnels concernés, des interventions fondées sur l'analyse appliquée du comportement dites ABA, des interventions développementales telles que mises en œuvre dans les programmes TEACCH ou des prises en charge intégratives, type thérapie d'échange et de développement". Les prescriptions médicamenteuses seront également plus encadrées.

Auteur : Marielle Ammouche